

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'envoi : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260320-10_2026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°10-2026 Du lundi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, Elizabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, DUCHAMP Aurore, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 3 – COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick, FARJON Philippe à ROUX Philippe, MOURARET Sophie à MAZON Elizabeth

Absents n'ayant pas donné procuration : 0 –

Secrétaire de séance : ROURE Florian

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint Etienne de Fontbellon un effectif maximum de 6 (six) adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de **SIX** postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance

Florian ROURE

Le Maire,

Philippe ROUX

